

Image not found or type unknown



Salaire en accident de travail

Par **lascousse**, le **18/06/2009** à **09:56**

Bonjour, je suis en accident de travail, arrêté pour 2 mois minimum.
j'ai 18 ans d'ancienneté, je fais partie du bâtiment, je voudrais savoir si mon employeur va payer la différence de la sécurité sociale. merci d'avance